



robert.daigneault@daigneaultinc.com

Robert Daigneault, Ad. E.
Daigneault, avocats inc.

Me Robert Daigneault œuvre dans le domaine de l'environnement depuis près de 45 ans d'abord comme biologiste, puis comme gestionnaire et ensuite comme avocat. Depuis février 2001, il dirige **Daigneault, avocats inc.**, un cabinet spécialisé en droit de l'environnement, des ressources et du territoire. En 2015, le Barreau du Québec lui a décerné la distinction *Advocatus Emeritus* (Ad. E.) afin de souligner son apport exceptionnel au monde juridique québécois. En 2013-14, son cabinet a été classé pour la troisième fois parmi les « Top 5 » des cabinets boutiques canadiens dans le domaine de l'environnement, des ressources naturelles et de l'énergie par la revue *Canadian Lawyer*. Son cabinet a célébré 15 ans d'existence dans la sphère juridique québécoise en 2016.

IMPLICATION sur les SCÈNES JURIDIQUES et ENVIRONNEMENTALES

Au cours de sa carrière, Me Daigneault a été pendant 10 ans au service du ministère de l'Environnement du Québec d'abord en administration, puis comme procureur. Il a par la suite fondé et dirigé le département de droit de l'environnement du cabinet Lapointe Rosenstein de 1990 à 2001. Il a assumé, pour le gouvernement du Québec, la coprésidence du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James et il a été vice-président et membre-fondateur de l'Association canadienne de vérification environnementale, où il a participé aux travaux d'élaboration des normes ISO 14000. Il a siégé à plusieurs comités, tables de concertation et a comparu devant maintes commissions parlementaires. Me Daigneault a été personne-ressource auprès de la Commission environnement de l'Union des municipalités du Québec pendant 8 ans. Cités par la Cour suprême du Canada et la Cour d'appel, ses écrits sont repris par plusieurs tribunaux judiciaires et administratifs et certains de ses textes doctrinaux sont devenus de solides références.

AUTEUR, FORMATEUR et PERSONNE-RESSOURCE

Auteur de plusieurs articles et conférences, il publie, depuis 1994 chez Publications CCH, un ouvrage exhaustif en droit de l'environnement : *L'environnement au Québec*, en collaboration avec Me Lucie Gosselin et Me Martin Paquet du ministère de la Justice du Québec. En 2012, il a publié l'ouvrage *La gestion de l'eau* auprès du même éditeur.

Depuis 1991, Me Daigneault donne des conférences et publie des textes sur les « Développements récents en droit de l'environnement » Formation permanente du *Barreau du Québec*. Depuis 1998, il est formateur de candidats aux titres de vérificateur environnemental agréé et d'évaluateur environnemental de site agréé à l'Université de Sherbrooke. De 2000 à 2004, il a enseigné le *Droit de l'environnement canadien et québécois* à la Faculté de droit Alexis de Tocqueville de l'Université d'Artois, à Douai en France. Afin de partager son expérience et les connaissances acquises au cours des ans, il donne régulièrement des formations en droit de l'environnement adaptées à la situation de chaque entreprise de même que plusieurs séminaires sur des enjeux juridiques environnementaux de pointe auprès d'experts, de consultants en environnement et de conseillers juridiques. Ces formations sont reconnues en vertu de la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*.

DISTINCTIONS

Me Daigneault est titulaire du prix Georges-Préfontaine 1994-95 de l'Association des biologistes du Québec. En 2012, l'Ordre des administrateurs agréés du Québec lui a décerné le titre de fellow. Il a été nommé « Avocat de l'année 2012 en droit de l'environnement à Montréal » par l'organisme Best Lawyers et depuis plusieurs années, il est systématiquement recommandé par ses pairs dans les répertoires Lexis-Nexis, Martindale-Hubbell « Peer review rated for Ethical Standards and Legal Ability » aux États-Unis et au Canada.

15 ans à rendre nos clients *Maîtres de leur environnement*

DAIGNEAULT, AVOCATS INC, est l'une des plus importantes équipes d'avocats spécialisées en droit de l'environnement au Québec et offre aux entreprises ainsi qu'à une clientèle d'organismes et d'institutions, du soutien professionnel préventif, des conseils de pointe judiciaires et la représentation efficace d'une équipe compétente pour toute question juridique touchant l'environnement, les ressources et le territoire.